

Que risque réellement un djihadiste en France ? Rien.

Par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 28 février 2014



- ☒ Que risque réellement un djihadiste en France ?
Rien, compte tenu de plusieurs paramètres qui entrent en ligne de compte :
- 30 % de chance que les juges soient du syndicat du « Mur des cons »,
 - périodes électorales,
 - Ce musulman représente 80 % de l'électorat des Socialistes,
 - il faut éviter que les musulmans ne soient trop visibles, pour ne pas donner raison aux « Patriotes Français », par des possibilités d'émeutes communautaires Musulmanes dans toutes les villes de France, en représailles d'un jugement nécessairement ressentie comme islamophobe,
 - éviter, à tout prix, que le jugement porte sur l'islam donc, souligner le seul fait de détention et utilisation d'armes à feu sans autorisation, mais sans contexte d'un conditionnement sectaire islamique,

- Minimiser sa responsabilité par une « expertise socialo-psychologique (voir en fin de post),
- mettre en évidence une corresponsabilité sur les jeux vidéo,
- mettre l'accent sur la responsabilité, pleine et entière, des discours de haine, de xénophobie et d'islamophobie du *Front National*, de *Résistance Républicaine*, de *Riposte Laïque*, du *Bloc Identitaire*, pour aller plus vite, disons de tous les « Français qui aiment la France » et qui disent que l'islam est incompatible avec la République, avec nos Us et Coutumes et tout simplement nos libertés,
- tenir compte de son jeune âge et des conséquences d'une éducation nécessairement et obligatoirement difficile,
- et surtout, la priorité des priorités ne pas contredire le Ministre de l'Intérieur, M. Valls, et la patronne, Mme Taubira : il n'y a pas de djihadiste en France, pour le premier, et pas de prison pour éviter la récidive, pour la deuxième.

Un djihadiste risque moins qu'un bijoutier qui, pour sauver sa vie et ses biens, a tiré sur des « chances pour la France » lors d'un braquage.

D'ailleurs, la presse gauchiste Française n'utilise-t-elle pas l'expression, « un braquage qui s'est mal passé ». Ce qui inconsciemment veut dire, que quand le braqueur se tire avec la caisse, c'est un « braquage qui s'est bien passé ». Pour qui ? Pour le braqueur...

Là aussi c'est la même expertise socialo-psychologique qui va s'appliquer pour [Romain Letellier](#) : un « djihad qui s'est mal passé » car il s'est fait piquer. Ce qui, à contrario, se traduit par « qu'un djihad peut bien se passer ». La seule question qui demeure est, comment définir un « bon djihad », aux nombres de morts ou à la couverture médiatique complaisante à souhait ?

En toutes probabilités, il va prendre 3 mois fermes et deux ans avec sursis avec mise à l'épreuve. C'est à dire pas de prison !

Pourtant le mot djihad a une correspondance dans la langue Française : préparer un voyage, une logistique, des armes en vue de tuer des gens se nomme 'tentative de meurtre avec préméditation !

Letellier devrait donc être jugé non pas sur une simple « apologie » ou « provocation » au terrorisme, mais bien pour complicité de tentative de meurtre avec préméditation : un site Internet est l'un des moyens qui permet d'atteindre l'objectif final du djihadiste, connu de ses complices : le meurtre !

Romain Letellier est complice, au même titre que celui qui lui offre une logistique ou des explosifs et des armes.

Jeanlg75